VESA - Politique de protection des données personnelles

Date de mise à jour : Juillet 2026

PRÉAMBULE

Veolia Environnement SA (VESA) attache une importance particulière à la protection des données personnelles, et entend se conformer en tous points avec la réglementation applicable.

La présente Politique de protection des données personnelles vise à informer toute personne physique concernée (collaborateurs ou candidats, clients, fournisseurs ou partenaires et leurs employés) de la manière dont ses données personnelles sont traitées lorsque VESA les collecte, les utilise, les stocke, et les partage dans l'exercice de ses activités.

Elle vise également à informer ses collaborateurs et ses sous-traitants des règles et principes à respecter afin de s'assurer que les données personnelles sont traitées conformément à la législation applicable en matière de données à caractère personnel, notamment le Règlement général sur la protection des données (No. 2016/679) (ci-après le « RGPD ») et la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978. À ce titre, elle est susceptible d'évoluer selon les besoins, en raison du contexte légal, en France ou au sein de l'Union européenne, ainsi que des recommandations ou décisions de la CNIL.

Cette Politique recouvre l'ensemble des prestations et contenus, sur support papier ou numérique dès lors que VESA agit en qualité de responsable de traitement des données personnelles impliquées.

Cette Politique ne s'applique qu'à VESA. Elle ne s'applique pas aux traitements de données mis en œuvre par des tiers en tant que responsables de traitement ni aux autres entités du groupe Veolia qui sont par ailleurs tenues d'adopter leur propre politique de protection des données personnelles.

1. GOUVERNANCE

VESA a mis en place une organisation responsable du respect de la présente Politique et du RGPD sous le contrôle du Délégué à Protection des Données (ci-après "DPO") rattaché à la Direction Conformité et Sûreté du groupe. Cette démarche s'appuie sur des procédures internes et une sensibilisation continue de ses collaborateurs, assurant que la protection des données est prise en compte avant le déploiement de chaque nouveau traitement de données personnelles.

2. PRINCIPES FONDAMENTAUX

2.1 Licéité, loyauté et transparence vis-à-vis des personnes concernées

Tous les traitements de données personnelles sont justifiés par une base légale parmi : la poursuite des intérêts légitimes de VESA, l'accomplissement d'une obligation légale qui lui incombe, le consentement de la personne concernée ou la conclusion ou l'exécution d'un contrat entre VESA et cette personne. La base légale applicable au traitement des données est indiquée dans la notice d'information afférente.

Les données personnelles sont traitées dans la limite de ce qui aura été décrit dans la notice d'information qui accompagne chaque traitement s'agissant : de l'identité du responsable du traitement, des finalités poursuivies par le traitement envisagé, des modalités de sa mise en œuvre, des destinataires avec lesquels les données seront éventuellement partagées, et de la durée de conservation des données traitées. Si des données personnelles sont collectées de manière indirecte, la source des données sera précisée.

Cette information claire permet de consentir en connaissance de cause lorsque le consentement est la base légale du traitement, et d'exercer ses droits sur les données personnelles. Les personnes concernées disposent ainsi d'un droit d'accès et de rectification leur permettant de mettre à jour les informations qui ne seraient plus à jour, ainsi que d'un droit à la portabilité leur permettant de recevoir leurs données dans un format structuré, couramment utilisé (fichier tableur Excel par exemple) et lisible pour les transmettre à un autre responsable. Elles peuvent également s'opposer au traitement de leurs données pour des raisons liées à leur situation propre, ce droit étant inconditionnel en matière de prospection commerciale. Le droit à l'effacement des données est garanti dès lors que celles-ci ne sont plus indispensables, tandis que le retrait du consentement, pour les traitements qui le requièrent, est possible à tout moment sans conséquence négative. Enfin, les personnes concernées peuvent indiquer à VESA leurs directives concernant les modalités de conservation, d'effacement et de communication de leurs données personnelles à intervenir après leur décès, ou adresser une réclamation auprès de la CNIL si elles estiment que leurs droits ne sont pas respectés. La liste précise des droits applicables pour chaque traitement est indiquée dans la notice d'information correspondante.

Pour exercer ces droits, chaque personne concernée peut-envoyer un email à l'adresse dpo.vesa@veolia.com. À réception d'une demande d'exercice de droit, VESA y répondra dans un délai d'un mois maximum pour les demandes simples, trois mois maximum pour les demandes complexes qui impliquent un grand nombre de données.

Toutes les demandes d'exercice de droits reçues sont centralisées dans un registre afin d'y documenter la date et le type de réponse.

2.2 Limitation des finalités et des données collectées

En tant que responsable de traitement au sens du RGPD, VESA porte la responsabilité des données qu'elle collecte :

- directement auprès de la personne concernée : quand cette personne remplit des formulaires informatiques ou papier, souscrit à des services en ligne, charge en ligne des contenus, ou adresse à VESA des mails, courriers papier, etc. ;
- ou indirectement auprès de tiers via des sources publiques ou non publiques : le cas échéant, VESA communiquera, lors de la première communication, l'ensemble des informations sur le traitement et la source des données.

VESA collecte les données personnelles dans le strict respect de finalités déterminées et explicites, et ne les réutilisera pas d'une manière qui serait incompatible avec les objectifs initiaux de leur collecte. La liste des données collectées ainsi que les finalités poursuivies pour chaque traitement sont indiquées dans la notice d'information afférente.

Tous les traitements de données personnelles mis en œuvre par VESA sont décrits par le DPO de VESA dans le "Registre des traitements" afin de documenter et de s'assurer de la conformité de chaque traitement de données avec les règles pour la protection des données.

2.3 Exactitude des données utilisées

Afin de s'assurer que les données personnelles traitées sont exactes, VESA prend les mesures nécessaires pour faire rectifier ou effacer sans tarder les données personnelles qui s'avéreraient inexactes.

2.4 Conservation limitée dans le temps des données

VESA s'efforce de limiter la conservation des données personnelles en fonction des finalités et des durées de prescription applicables. Les données personnelles sont ensuite irréversiblement supprimées ou anonymisées. VESA est susceptible de conserver certaines données personnelles pour un motif légitime, par exemple si VESA estime qu'une fraude a été commise, ou lorsque la loi le lui impose. Les durées de conservations applicables

aux traitements des données sont indiquées dans la notice d'information afférente.

2.5 Protection de l'intégrité et de la confidentialité des données

VESA met en œuvre des mesures de sécurité proportionnelles aux risques et à la sensibilité des données en vue de préserver leur disponibilité, leur confidentialité et leur intégrité. A cet effet, les équipes informatiques de VESA ou leurs sous-traitants mettent en oeuvre les exigences de la politique de cybersécurité de VESA et notamment celles relatives à :

- l'identification des risques cyber,
- la mise en oeuvre de protections des réseaux adaptées, via des dispositifs de filtrage,
- le maintien en condition de sécurité des différents composants de l'infrastructure et des applications, notamment l'application des mises à jour de sécurité et la mise à niveau des composants pour éviter l'usage de composants hors maintenance,
- le durcissement des composants d'infrastructure tels que les serveurs ou les postes de travail,
- la vérification régulière des vulnérabilités de l'infrastructure ou des applications via une veille et l'utilisation de scanner de vulnérabilité technique ou applicative,
- le cryptage des données au repos quand cela est nécessaire et en transit,
- l'usage des bonnes pratiques de sécurité lors du développement des applications notamment pour les applications de type web, l'utilisation du référentiel OWASP,
- l'attribution des droits des utilisateurs respectant la règle du moindre privilège et le droit d'en connaître,
- la protection des accès par la mise en oeuvre de mécanismes d'authentification forte, par l'utilisation du SSO (*Single Sign On*) basé sur le référentiel d'identité digitale du groupe Veolia et par la revue régulière des comptes,
- la supervision de la sécurité des données personnelles et des applications y accédant notamment via une centralisation et une utilisation des logs,
- la conservation des éléments prouvant la mise en œuvre des mesures ci-dessus.

En cas d'atteinte aux données personnelles qu'elle détient, tous les collaborateurs de VESA sont tenus de notifier l'incident instantanément. Dès qu'elle a connaissance de l'événement, VESA dispose d'une équipe dédiée capable de réagir sans délai pour, d'une part, et si nécessaire, informer la CNIL et, s'il y a lieu, les personnes concernées et, d'autre part, identifier les défaillances et mettre en place des mesures de sécurité adaptées. Quelle que soit l'ampleur et la gravité de l'incident, les violations de données personnelles sont documentées dans un registre dédié en décrivant la nature de la violation, ses conséquences probables, ainsi que les mesures prises ou envisagées pour éviter que cet incident se reproduise ou pour atténuer les éventuelles conséquences négatives.

3. DESTINATAIRES ET TRANSFERTS

Les données personnelles traitées par VESA ne sont destinées qu'aux personnes, entités ou organisations qui, de par leurs missions ou fonctions, peuvent légitimement les traiter dans la limite nécessaire à l'accomplissement des tâches qui leur sont confiées. La liste des catégories de destinataires des données personnelles est précisée dans la notice d'information du traitement de données concerné.

3.1 Les destinataires intra Groupe Veolia

Les données personnelles sont susceptibles d'être accessibles aux **directions de VESA** ayant intérêt à en connaître pour l'accomplissement d'une mission spécifique et déterminée. Il peut notamment s'agir des directions du Contrôle et de l'Audit interne, de la Conformité et de la Sûreté, Juridique, du DPO, des personnes en charge du traitement des signalements de comportements violant les règles d'éthique du groupe, ainsi qu'aux autres éventuels destinataires internes. Tous ces destinataires sont soumis au respect de la présente Politique.

Les données personnelles peuvent être partagées avec d'autres **entités légales du groupe Veolia** si cela est nécessaire afin d'atteindre l'objectif du traitement. Ces transferts sont couverts par les instruments juridiques appropriés.

3.2 Les destinataires externes au Groupe Veolia

VESA ne vend aucune donnée personnelle. Les données personnelles sont susceptibles d'être accessibles aux partenaires commerciaux de VESA, à ses prestataires de services, ses fournisseurs ou ses sous-traitants si cela est nécessaire afin d'atteindre l'objectif du traitement des données, notamment des plateformes de stockage cloud. Pour certaines données, les destinataires peuvent aussi être des organismes professionnels, médiateurs professionnels, fonds de garanties ou encore les ministères concernés, des organismes publics habilités, des juridictions. En cas de changement de contrôle de VESA ou de cession de tout ou partie de ses actifs, VESA sera autorisée à transférer des données personnelles au nouveau responsable de traitement.

Concernant ces destinataires externes au groupe, VESA exige contractuellement qu'ils agissent en conformité avec les lois et règlements applicables et dans les limites contractuelles convenues. Avant la signature d'un contrat impliquant le partage de données personnelles, des vérifications préliminaires sont réalisées afin de s'assurer que le sous-traitant amené à traiter des données personnelles au nom et pour le compte de VESA est en capacité de les protéger. Les contrats de VESA avec ses sous-traitants prévoient l'instauration de mesures permettant d'assurer un niveau de protection des données personnelles équivalent à cette Politique et compatible avec les exigences du RGPD, notamment par des mesures physiques, techniques, organisationnelles et procédurales rigoureuses et adaptées pour assurer la disponibilité, la confidentialité et l'intégrité des données personnelles. Les contrats s'assurent également que le sous-traitant, fournisseur, prestataire de service ou autre tiers ne réutilisera pas les données pour une finalité différente de celle pour laquelle VESA les lui avait confiées.

3.3 Les transferts internationaux de données

Certains destinataires précités peuvent être situés en dehors de l'Union européenne ou de l'Espace Economique Européen (EEE). Dans ce cas, les transferts de données hors EEE sont encadrés par l'instrument juridique adapté au pays destinataire : soit le pays assure un niveau de protection adéquat au RGPD et bénéficie d'une décision d'adéquation de la Commission européenne, soit VESA signe avec le prestataire situé dans un pays non adéquat des clauses contractuelles types (CCT) de la Commission européenne.

CONTACT

Toute question relative à cette Politique peut être adressée au DPO par courriel à dpo.vesa@veolia.com.